

19 MAI 1920

667

328

EVD KW Zentrale 1914–1918/29–30

*Le Ministre de Roumanie à Berne, G. Derussi,  
au Chef du Département politique, G. Motta*

Copie

N n° 1.575

Berne, 19 mai 1920

Mon Gouvernement me charge de recourir à la bienveillance coutumière du Gouvernement fédéral dans la question suivante:

Votre Excellence n'ignore pas les dévastations que la guerre et l'occupation étrangère ont infligées à la Roumanie. Les traces s'en font très fortement sentir actuellement encore dans certains services publics qui ont été désorganisés, tels les Télégraphes et Téléphones dont l'outillage a été en grande partie enlevé ou détruit. Pour remettre de l'ordre, le plus tôt possible, dans ces administrations, la Roumanie a fait appel à l'industrie étrangère et la Suisse est un des pays qui a reçu et doit recevoir encore de nombreuses commandes de matériel.

La seule question qui s'oppose à la réalisation de ces commandes dont bénéficierait l'industrie suisse, réside dans la difficulté de paiement, le cours actuel du leu roumain décuplant le prix de ce matériel par rapport au franc suisse. Mon Gouvernement m'a donc chargé d'examiner les possibilités d'obtenir un crédit garanti par lui et qui servirait exclusivement à couvrir les fournitures contractées en Suisse. Je suis autorisé à conclure dans ce sens un emprunt, avance ou telle autre opération pour une somme allant jusqu'à dix millions de francs suisses.<sup>1</sup>

La première démarche consiste à soumettre ce qui précède à votre Excellence en la priant de vouloir bien saisir de la question le Gouvernement fédéral et me faire savoir si en principe les Départements respectifs, pour leur part donnent leur assentiment à cette opération. Une fois cette réponse de principe obtenue, je m'adresserais aux institutions financières les mieux à même de consentir une telle affaire.

Vu l'intérêt que présente cette question pour l'industrie suisse qui bénéficierait totalement de l'avance consentie, j'ose espérer que le Gouvernement fédéral, dans son désir de donner à la Roumanie un nouveau gage de son amitié, examinera ma démarche dans un esprit favorable, et, dans cet espoir, je vous prie, M. le Président, d'agréer, les assurances de ma plus haute considération<sup>2</sup>.

1. Sur la question des crédits, cf. aussi n<sup>os</sup> 30, 34, 148, 350. Voir aussi DDS 7/1, n<sup>os</sup> 247, 371, 398, 421, 455.

2. Pour la réponse à cette demande, cf. 350.